

commissaire enqueteur

De: Karine Turgis <kturgis@le-gresivaudan.fr>
Envoyé: vendredi 22 novembre 2019 14:02
À: commissaireenqueteur sne
Cc: UrbanismeSNE; nmilesi
Objet: enquête publique projet de PLU de Saint Nazaire les Eymes - Remarque du service ADS mutualisé du Grésivaudan
Pièces jointes: ST%20NAZAIRE%20LES%20EYMES%202-Carte%201.pdf

Monsieur le commissaire-enquêteur,

La commune de Saint-Nazaire-les-Eymes est signataire de la convention pour une instruction mutualisée des autorisations d'urbanisme proposée par la communauté de communes du Grésivaudan. La commune transmet quotidiennement des demandes d'autorisation, à notre service ADS mutualisé, pour instruction. A ce titre, nous avons pris connaissance du projet de PLU de la commune soumis actuellement à enquête publique.

Et nous souhaitons vous faire part d'une remarque:

- Il s'agit de la cartographie du zonage PPRI qui est jointe en annexe dans le dossier d'arrêt de projet du PLU.

La cartographie jointe est celle de la commune de Villard-Bonnot sur laquelle le secteur de la commune de Saint Nazaire les Eymes impacté par le PPRI est bien visible. Toutefois, il existe une cartographie spécifique de la commune concernant le zonage PPRI Isère Amont sur le site la Préfecture (ci-joint en PJ).

Il serait préférable de joindre la cartographie spécifique de la commune au dossier de PLU pour faciliter la bonne compréhension de ce risque naturel auprès des habitants et sa bonne prise en compte par les pétitionnaires.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien Cordialement

Karine TURGIS
 Responsable du service Droit des Sols et Foncier
 Direction de l'Aménagement, du Logement et de l'Environnement
 Tél : 04-76-08-04-57



Mairie de Saint Nazaire les Eymes REÇU LE	
22 NOV. 2019	
COPIE	Fait le



INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS
COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES
ZONAGE REGLEMENTAIRE DU PPR INONDATION ISERE AMONT

Avertissement : seuls les plans de zonage papier
des documents approuvés ont une valeur réglementaire

Légende :

Niveau de contraintes *		Nature du risque **	
	Zones d'interdiction	L, I1, I2, I3	Crués de l'Isère
	Champs d'inondation contrôlée	Localisation du risque ***	
	Zones de contraintes particulières	a :	espaces agricoles
	Zones de contraintes moyennes	s :	champs d'inondation contrôlée
	Zones de contraintes faibles	u :	zones urbaines ou d'activités existantes et futures
	Zones de contraintes faibles (crué historique et remontées de nappe)	n :	espaces naturels
	Périmètre de la crue historique		Brèches
	Limites communales		Ouvrages hydrauliques
	Parcelles cadastrales	Occupation des sols par photogrammétrie (AD Isère Drac Romanche - 1999 à 2001)	
	Baï		

Réalisation : DDE 38/SPR - OCTOBRE 2007
Edition : DDE 38/SPR - OCTOBRE 2007
ECHELLE : 1/25 000

